

les vingt mois qui nous restent, il faudrait que nous étudions de façon plus élargie les conditions sur ce que c'est qu'un Canada.

Le parti néo-démocrate prétend qu'il y a une seule condition. Mais, monsieur le Président, je pense que le sens de la proposition peut être élargi et rafraîchi; on peut l'élargir en ajoutant—et à ce moment-ci, monsieur le Président, je désire proposer un amendement, appuyé par mon collègue, le député de Saint-Boniface, lequel je cite:

[Traduction]

Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot «fédération» et en les remplaçant par ce qui suit:

«un tel renouvellement devra être basé sur les considérations suivantes:

a) les pressions qu'exercera la mondialisation du XXI^e siècle sur la nation;

b) les valeurs canadiennes, en incluant la liberté, l'impartialité et l'égalité, un sens de l'ordre et de la justice, le caractère distinct de la société québécoise et la diversité des provinces, la diversité régionale et le respect des collectivités du Canada;

c) les questions constitutionnelles contemporaines qui se posent aujourd'hui en incluant celles qu'on se pose au Québec, les questions concernant la réforme du Sénat qui se posent dans l'Ouest; et les questions concernant les autochtones;

d) tout changement au partage des compétences:

i) devrait garantir les droits et libertés des citoyens;

ii) devrait assurer le maintien et l'affermissement des deux grandes communautés linguistiques au pays; ce principe étant fondamental à l'existence même du Canada et devant être endossé avec générosité par tous les ordres de gouvernement au Canada et en outre, le Québec devant être reconnu comme point d'appui de la vie et de l'expression française au Canada;

iii) devrait garantir le respect et l'épanouissement des peuples autochtones;

iv) devrait favoriser les droits et le développement des communautés culturelles;

v) devrait viser à optimiser la qualité et le niveau de vie des citoyens;

vi) devrait assurer le bon fonctionnement du marché commun canadien;

vii) devrait assurer la justice sociale à l'échelle du pays par le partage des ressources entre les régions et entre les citoyens;

viii) devrait assurer la souveraineté de chaque gouvernement dans sa compétence respective;

ix) devrait garder à l'esprit la diversité des différentes régions du pays par leur dynamisme propre, y compris le caractère distinct de la société québécoise, et laisser aux provinces les compétences qui ne sont pas requises par l'intérêt national et le mieux-être des citoyens; et,

pourvu que l'adoption de cette motion ne soit pas considérée comme une question de non confiance envers le gouvernement.

• (1510)

C'est la motion que je propose et j'espère que le NPD l'acceptera comme étant un amendement amical.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré l'amendement proposé par l'honorable leader adjoint de l'opposition. Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Sherbrooke.

[Traduction]

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours prononcé par le chef suppléant du Parti libéral du Canada.

Pour être tout à fait franc, je dois dire que j'étais quelque peu optimiste au commencement de son discours parce que j'avais l'impression que la députée portait à un plan supérieur ce débat national qui était fortement empreint d'esprit de parti et que, au début de ses remarques, elle essayait effectivement d'atteindre un plan supérieur.

En fait, il est honnête de dire, je pense, que certaines des remarques faites par la députée étaient très proches de ce que le premier ministre du Canada et chef de mon parti a déclaré dans son discours à Buckingham à propos des changements et de leur signification en ce qui concerne un Canada plus concurrentiel dans la division des pouvoirs.

Je suis désolé de dire que le discours de la députée a changé quelque peu de ton, mais avant que cela ne se produise, j'ai pris bonne note d'un important commentaire qu'elle a fait.

[Français]

Monsieur le Président, pour être sûr que chacun se rende compte de l'importance du discours de la députée de Hamilton-Est aujourd'hui ici à la Chambre, je veux attirer votre attention à une remarque qu'elle a faite qui marquera, je pense, un changement extrêmement important dans la position du Parti libéral du Canada, à partir d'aujourd'hui, dans le débat national.

La députée a dit, au nom de son parti, que plus rien n'était sacré, si j'ai bien compris, dans la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cela représente, monsieur le Président, un changement de cap de 180 degrés de la position qu'avait prise le Parti libéral du Canada auparavant dans ce débat, et ce depuis une dizaine d'années. Je pense qu'il faut objectivement le